



Acquisition d'un service d'intégration éolienne

**Document d'appel d'offres
A/O 2020-01**

ADDENDA No 2

Date d'émission : 6 avril 2020



ADDENDA No 2
6 avril 2020
APPEL D'OFFRES A/O 2020-01

Cet addenda fait partie intégrante du document d'Appel de propositions A/O 2020-01 et le modifie de la façon suivante :

1. Report de la date de dépôt des soumissions et de la période de questions et réponses

Les articles 3.1 et 3.11 du document d'appel d'offres sont remplacés par les articles 3.1 et 3.11 présentées aux pages 3 et 4 du présent addenda.

2. Modification de l'article 5.4 «Puissance» complémentaire» de l'Annexe 7

L'article 5.4 de l'Annexe 7 est remplacé par l'article 5.4 présenté à la page 5 du présent addenda.

Les modifications apportées par l'addenda No 2 sont identifiées par la note « **R2** » (révision 2). Placée en marge ou en bas d'une page, cette note indique le paragraphe, le tableau, l'article ou l'annexe qui a été révisé ou ajouté. Le soumissionnaire doit s'assurer d'avoir bien identifié les modifications apportées au paragraphe, au tableau, à l'article ou à l'annexe concernés.

Le soumissionnaire doit inscrire le nombre d'addenda reçu(s) à la section **1.1 – Certification** de la Formule de soumission (Annexe 8). Cette inscription tiendra lieu d'accusé de réception.

Document d'appel d'offres – Chapitre 3

3.1 Échéancier

L'échéancier ci-après reflète les principales étapes du présent appel d'offres. Les dates fournies ci-après le sont à titre indicatif seulement et sont sujettes à modifications par addenda.

	Conférence préparatoire	10 mars 2020
R2	Date limite de dépôt du Formulaire d'inscription à l'appel d'offres (Avis d'intention de soumissionner)	17 mars 2020 16h00 (heure de Montréal)
R2	Période pour soumettre une question	17 mars au 27 avril 2020 16h00 (heure de Montréal)
R2	Date limite de dépôt des soumissions	15 mai 2020 16h00 (heure de Montréal)
R2	Ouverture des soumissions	18 mai 2020
R2	Annonce des soumissions retenues (à titre indicatif)	27 mai 2020
R2	Signature des contrats (à titre indicatif)	29 mai 2020

Les Contrats feront l'objet d'une approbation de la Régie.

3.11 Dépôt des soumissions

R2

Le soumissionnaire doit déposer sa soumission au bureau désigné ci-après, avant le **15 mai 2020 à 16h00**, heure de Montréal :

Raymond Chabot Grant Thornton & Cie
SOUMISSION CONFIDENTIELLE
Réf. : **Hydro-Québec Distribution/Appel d'offres A/O 2020-01**

Appel d'offres - Service d'intégration éolienne
600, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 2000
Montréal (Québec) H3B 4L8

Chaque boîte ou enveloppe de soumission doit porter le nom, l'adresse exacte du soumissionnaire, le numéro d'appel d'offres et la mention « **SOUMISSION CONFIDENTIELLE** ».

Le soumissionnaire doit transmettre un original signé en version papier ainsi que quatre (4) copies complètes en format électronique (clé USB) avec la version 2013 (ou antérieure) de Microsoft Office (MS Word et Excel) et le chèque certifié couvrant les frais d'analyse de la soumission indiqué à l'article 3.9. La Formule de soumission et chaque pièce fournie doivent faire l'objet d'un fichier séparé dans le format original. Toutefois, les documents provenant d'une tierce partie ou ceux comportant des signatures peuvent être soumis en format PDF, en autant qu'ils puissent être facilement imprimés.

Le soumissionnaire doit présenter sa soumission sous forme de Formule de soumission telle que présentée à l'Annexe 8, en utilisant le formulaire électronique disponible sur le site Web de HQD à l'adresse suivante :

www.hydroquebec.com/distribution/fr/marchequebecois

HQD ne rembourse aucun frais au soumissionnaire relatifs à la préparation de sa soumission.

Annexe 7 – Partie III

5.4 Puissance complémentaire

Pendant la *période d'hiver*, le **Fournisseur** doit fournir une quantité de puissance suffisante pour garantir des livraisons équivalentes à 40 % de la *quantité contractuelle*. À cet égard, le **Fournisseur** s'engage à ce que la quantité de *puissance complémentaire* ne fasse l'objet d'aucun autre engagement de livraison pendant la *période d'hiver*. En retour, le **Distributeur** remet au **Fournisseur** une quantité installée de *production éolienne* correspondant à la *quantité contractuelle* incluant la contribution en puissance à la pointe, évaluée à 36%.

R2